Libération

JEUDI 14 OCTOBRE 1999

MEDIAS

Le CSA autorise Télé Bocal à émettre

TELEVISION. Télé Bocal, la télévision associative parisienne diffusée sur cassette dans les bars, émettra à partir du samedi 16 octobre sur le canal 38 du réseau hertzien de l'est de la capitale. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) vient de lui accorder une autorisation temporaire de trois mois qu'il lui avait jusqu'à maintenant refusée. Cette décision intervient à la suite des journées d'action du 14 juillet et du 2 octobre de la Coordination permanente des médias libres, qui ont vu des télévisions associatives non autorisées par le CSA prendre l'antenne illégalement à Paris et en province afin de prouver qu'il existe des fréquences hertziennes disponibles. La coordination sera prochainement reçue par le CSA pour étudier la possibilité d'une fréquence partagée entre les télés associatives.